

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Présents : Mmes AGRAIN, MARTIN, ROQUEFORT-CHABANEL, VEISSEIX et VERILLAUD, MM. COMTE, DOMINGUEZ, HEIMBOURGER, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, PIN et SERRET.

Absents : Mme DUPLAIN, M. et TORTEL.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre DOMINGUEZ

L'approbation du compte rendu du précédent conseil municipal aura lieu lors du prochain conseil municipal.

[début de séance : 20h15]

2018-06-11 Conseil départemental de la Drôme : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'opération RD 102 Aménagement de la Traverse

Les aménagements de routes départementales en zone agglomérée sont soumis à une double maîtrise d'ouvrage et donc à une double responsabilité :

- La Commune qui est propriétaire d'ouvrages implantés sur le domaine public départemental, le maire disposant de plus du pouvoir de police de la circulation de toutes les voies, quel que soit leur statut, à l'intérieur de l'agglomération.
- Le Département qui reste le propriétaire du Domaine Public Routier Départemental.

Pour simplifier les procédures, le Département propose de transférer à la Commune sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte, les parties de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage (telles que décrites dans l'article 4 de la convention).

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'opération RD 102 – Aménagement de la Traverse entre la Commune de Charpey et le Département et autorise M. le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au dossier.

2018-06-12 Energie Rhône Vallée : avenant n°1 à la convention d'occupation

M. le Maire rappelle que le 26 juillet 2007, une convention d'occupation du domaine public a été conclue entre la commune de Charpey et le SDED, relative à l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle d'Orfeuille.

Par délibération du 8 novembre 2013, la commune a approuvé la cession entre Energie SDED et Energie Rhône Vallée de la centrale.

M. le Maire présente l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public instaurant les points suivants :

- renonciation à recours réciproque de l'assurance ;
- ajout d'un contrôle annuel par thermographie ;
- modification du descriptif de l'installation, intégralement remplacée en juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public signée le 26 juillet 2007 et autorise m. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et toutes les pièces nécessaires au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

L'appel d'offre concernant les travaux de la Grande Rue vient d'être déposé.

Mme Verillaud nous rappelle que VRA organise « Terres animées » courant octobre.

M. Dominguez expose l'état d'avancement du projet d'aménagement de l'Espace Loisirs à Orfeuille et qu'à la question de débiter les travaux du circuit Vélo/Bmx sans la clôture de séparation, il est retenu que pour cette été, l'accès sera réalisé par le portillon côté route de Chabeuil les lundi, mardi, mercredi et jeudi jusqu'à 22h00. La clef d'accès sera prêtée à un ou plusieurs parents d'enfants concernés.

Nous comptons sur le bon sens et le savoir-vivre de nos enfants pour que cela se passe sans problème.

La commission culture expose le souhait de réaliser une soirée cinéma en plein-air à la fin de l'été pour un budget tout compris de 1200€. Par principe le projet est autorisé. La question de vendre sur place des boissons est évoquée.

M. Lignier expose le dernier conseil d'école :

- Les travaux de la 6me classe seront livrés pour fin juillet.
- Le nombre prévisionnel d'enfant pour la rentrée 2018-2019 sera de 205-210 enfants.
- Une réflexion est en cours pour la mise en place de l'aide aux devoirs pour les plus grands sachant que les CM1 et CM2 de St Vincent auront la possibilité de pouvoir en bénéficier dès cette rentrée.
- Les enfants du CM1/CM2 de St Didier iront manger à la cantine de St Vincent.

Flash Info : discussion sur le devenir du Flash Info, de sa rédaction, de sa forme, de sa périodicité. Il est demandé de réaliser des devis pour une aide à la mise en page et l'impression en fonction du volume d'information actuel.

La réunion pour le dépouillement des réponses à l'appel d'offre dans le but de sélectionner l'entreprise des travaux de la Grande Rue aura lieu le lundi 30 juillet et mardi 31 juillet si nécessaire. Les membres du Conseil Municipal ainsi que ceux de la commission aménagement seront invités.

La fête du village aura lieu les 30 juin et 1^{er} juillet.

[La séance est terminée à 23h30]

A Charpey, le 1^{er} juillet 2018

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre DOMINGUEZ